

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 3 octobre à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 septembre 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 15  
(dont 1 mandat)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,  
Éric MILLET, Thibault BONNANFANT, Pierre ABRIAT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absents excusés : Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU  
Cécile THOMAS et Karine VILLANNEAU

Absente : Manuella REAUTE

Secrétaire : Éric MILLET

Affiché le 5 octobre 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**  
**(délibération n° 2023-10-07)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 2021-10-07 en date du 12 octobre 2021, prenant  
en charge les frais d'inscription du maire, des adjoints et des conseillers  
municipaux souhaitant participer au congrès des maires, les frais de  
déplacement (train, métro, taxi) pour les conseillers municipaux et le  
responsable du service technique,

Considérant les dates du congrès des maires et présidents  
d'intercommunalité de France à Paris du 21 au 23 novembre 2023,  
Considérant que Monsieur RENOUX Jean-François, maire, souhaite y  
participer

Le conseil municipal, par un vote unanime, est favorable à la  
participation de Monsieur le maire au congrès des maires et la prise en  
charge de son inscription par la commune, ses frais de déplacement et  
d'hébergement restant à sa charge.

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Éric MILLET